



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5004

Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 6e édition du "Lyon Urban Trail by night", le samedi 2 novembre 2019 - Approbation d'une convention mixte

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/5004 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 8 000 EUROS A
L'ASSOCIATION LYON ULTRA RUN POUR
L'ORGANISATION DE LA 6E EDITION DU "LYON URBAN
TRAIL BY NIGHT", LE SAMEDI 2 NOVEMBRE 2019 -
APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION
DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Lyon Ultra Run, dont le siège social est situé 46 rue du Commandant Charcot à Lyon 5^e, organise la 6^e édition de « Lyon Urban Trail by night », le samedi 2 novembre 2019.

Déclinaison de la course « Lyon Urban Trail » organisée au printemps et très connue dans le calendrier sportif lyonnais, la version de nuit, « Lyon Urban Trail by night », a rassemblé plus de 6 000 coureurs en novembre 2018.

Cet événement sportif est une épreuve pédestre assimilable aux courses nature type trail ayant pour but de faire découvrir ou redécouvrir les divers chemins de la Ville de Lyon, la nuit. Les concurrents sont considérés comme étant en excursion personnelle et sont tenus au respect du code de la route. Ils doivent effectuer l'ensemble de l'itinéraire sur les trottoirs ou dans les couloirs aménagés.

Ce trail urbain s'appuie sur la topographie et l'architecture atypique de Lyon (collines, fleuves, traboules, bas ports, escaliers, parcs...). Entre marathon et trail, cette course allie plusieurs difficultés : montées courtes et raides, escaliers, descentes techniques, pavés disjoints et sentiers méconnus.

Trois distances sont proposées aux participants :

- le 8 km : 350 mètres de dénivelé positif, départ à 18h30 ;
- le 15 km : 500 mètres de dénivelé positif, départ à 19h00 ;
- le 26 km : 800 mètres de dénivelé positif et négatif, départ à 19h45.

Les départs et arrivées se dérouleront sur le site des Théâtres Antiques de Fourvière, à Lyon 5^e.

Les parcours empruntés sont prévus en grande partie dans le 5^e arrondissement et ses lieux emblématiques : sur la rive droite de la Saône, le quartier Saint-Jean, les collines de Fourvière et de Sainte-Foy...

Pour cette 6^e édition, les objectifs de l'association sont :

- d'attirer un nombre important de participants, 7 000 personnes sont attendues ;
- d'organiser une compétition de qualité avec des parcours attrayants ;
- de faire découvrir ou redécouvrir des points de vue originaux de la ville de Lyon ;
- d'offrir la possibilité aux Lyonnais de participer à une épreuve sportive conviviale et originale de nuit.

En 2018, l'association Lyon Ultra Run a reçu une subvention de 8 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement, par délibération n° 2018/4055 du 24 septembre 2018.

Par ailleurs en 2019, l'association a reçu une subvention de 25 000 euros pour l'organisation de la 12^e édition de « Lyon Urban Trail », par délibération n° 2019/4539 du 25 mars 2019 ainsi qu'une subvention de 3 000 euros pour l'organisation de la 7^e édition de l'« Ultra Boucle de la Sarra », par délibération n° 2019/4540 du 25 mars 2019.

Cette année, pour l'organisation du « Lyon Urban Trail by night », l'association sollicite une aide financière à hauteur de 10 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 189 791 euros.

L'association est l'unique organisateur de cette manifestation dont elle prendra en charge tous les aspects (technique, financier, logistique, administratif, juridique...).

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 8 000 euros à l'association Lyon Ultra Run. Les conditions et modalités de versement de cette subvention sont formalisées par la convention jointe au rapport.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2018/4055 du 24 septembre 2018, n° 2019/4539 du 25 mars 2019 et n° 2019/4540 du 25 mars 2019 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e, 5^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 8 000 euros est allouée à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 6^e édition de « Lyon Urban Trail by night », le samedi 2 novembre 2019.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et Lyon Ultra Run, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY